

42^{ème} RALLYE du MEDOC (épreuve n°72474)

MODERNE - VHC - VHRS - VMRS

Coupe de France des Rallyes - Coef. 2

13 & 14 décembre 2025

DECISION N° 1 publiée au tableau d'affichage officiel à : 09h50

Document n° 4-1

De : les Commissaires Sportifs

Date : 14 décembre 2025

A : Au concurrent n° 9

Heure : 9:39

Suite à l'incident provoqué par un riverain dans l'ES 1, le collège décide d'attribuer au concurrent gêné n°9 un temps forfaitaire qu'il juge équitable conformément à l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes :

N°	TEMPS
9	7'26"5

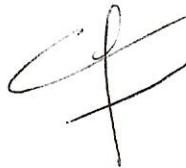
COURMONTAGNE Jacques

Président du Collège



BLUTEAU Daniel

Commissaire Sportif



FOURCADE Annie

Commissaire Sportif

